DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 57

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jérôme GODARD pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Odile VIGNAL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Charles-André DUBREUIL pouvoir à Jérôme AUSLENDER, Sylviane TARDIEU pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique ADENOT pouvoir à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Diego LANDIVAR pouvoir à Alparslan COSKUN, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Marianne MAXIMI

Nicaise JOSEPH arrive après le vote de la question n°1.
Diego LANDIVAR arrive avant la fin du débat de la question n°2.
Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 et donne pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES.
Wendy LAFAYE quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 sans laisser de pouvoir et revient pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°7 et n°8.
Diego LANDIVAR quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°7 et donne pouvoir à Alparslan COSKUN (fin du pouvoir donné par Marianne MAXIMI).
Jérôme GODARD quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°8 et donne pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA.
Charles-André DUBREUIL quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°7 et n°8 et donne pouvoir à Jérôme AUSLENDER.
Cécile LAPORTE quitte la séance avant le vote du premier vœu (fin du pouvoir donné par Catherine PINET-TALLON).

Rapport N° 57

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

La Ville met en place chaque année une enveloppe destinée à l'attribution de subventions exceptionnelles dans le cadre du soutien à la Vie étudiante auxquelles peuvent prétendre les associations par une demande et un dépôt de dossier.

Un crédit de 109 700 € est inscrit au budget 2022.
À l'issue du précédent Conseil Municipal, le solde disponible est de 15 500 €.

CINEFAC : 2 000 euros

L'association « Cinéfac » a pour objectif principal de développer les activités culturelles, notamment cinématographiques en milieu universitaire. Elle promeut l'éducation à l'image et la valorisation du patrimoine cinématographique et propose des diffusions cinématographiques hebdomadaires pendant l'année universitaire.
Cinéfac permet d'accéder pour une somme modique à des séances de cinéma de qualité.
1664 personnes dont 900 étudiants ont pu assister à une projection.

L'un des objectifs de l'association est aussi de favoriser la formation de projectionnistes en transmettant un savoir-faire. Cela a donc permis à plusieurs de ses membres d'occuper aujourd'hui un emploi dans des cinémas. Les projectionnistes sont également formés à l'accueil du public et à la sécurité.
Cette année, l'association a créé le festival de cinéma argentique à Clermont-Ferrand.

Son budget global est de 55 423 euros et sollicite la Ville de Clermont-Ferrand à hauteur de 2 000 euros. Les autres sources de financement sont principalement le FSDIE de l'Université Clermont Auvergne (8 000 euros), le CROUS (2 000 euros), la billetterie (2 710 euros) et du mécénat (T2C : 1 200 euros).

LIEU'TOPIE : 4 000 euros

Cette association a pour objectif d'apporter des réponses innovantes d'ordres sociales, culturelles ou économiques, par la mise en place d'un lieu de vie étudiant solidaire, de rencontres, d'échanges et de partage. LieU'topie répond à ces objectifs par l'organisation d'événements de promotion et la démocratisation de l'économie sociale solidaire et de l'écocitoyenneté auprès du grand public.

Enfin LieU'topie s'inscrit dans une démarche d'éducation populaire en favorisant la co-construction d'initiatives d'utilité sociale avec des étudiant.e.s ou d'autres associations étudiantes ou de l'économie sociale et solidaire.

Doté d'un nouveau local fraîchement rénové par ses bénévoles, permettant un espace plus grand et plus accueillant, LieU'topie profite d'une dynamique certaine sur le plan culturel et alimentaire, qui permet à la structure de réitérer ses propositions mais aussi de les étoffer.

L'association composée de 500 adhérents dont 400 étudiants, est reconnue pour ses initiatives d'utilité sociale (épicerie du LieU, espaces à petits prix, ateliers éducatifs, créatifs ou culturels) et entend poursuivre son investissement pour une accessibilité aux pratiques culturelles, travailler autour de la santé mentale et de ses freins, sensibiliser aux violences sexistes et au harcèlement et mettre en avant les pratiques artistiques des femmes et personnes de minorités de genre.

Le budget global de l'action « Programmation Culturelle et Alimentaire » est de 39 390 euros et sollicite la Ville à hauteur de 4 000 euros ainsi que le FSDIE de Clermont Université Auvergne (8 190 euros) et le CROUS (1 500,87 euros).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions (montant total de 6 000 euros) ci-dessus
- d'autoriser les versements.

TOTAL VOTANTS :	**54**	=	45 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	**54**	=	**Pour : 54**	+	**Contre : 0**		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué

Jérôme AUSLENDER